

LA VILLE DE BRUXELLES SOUTIEN-T-ELLE L'OCCUPATION
DU SAHARA OCCIDENTAL ?Vincent CHAPAUX
Centre de droit international & REPI¹
Université Libre de Bruxelles

Vendredi dernier, la ville de Bruxelles organisait au cinéma Arenberg la diffusion d'un film du réalisateur Hassan El Bouharrouti : « La marche verte : le retour des branches à la racine ».

La marche verte est une marche de citoyens marocains organisée en 1975 par le Royaume du Maroc pour procéder à l'annexion du territoire situé à sa frontière sud : le Sahara occidental. Bien que cette marche soit présentée par les défenseurs de l'occupation marocaine comme un mouvement spontané, pacifique et populaire visant à réunir deux peuples séparés par l'absurdité des découpages coloniaux, il ne fait pas de doute aujourd'hui que l'armée accompagnait en réalité cette marche prétendument pacifique. Le souverain marocain de l'époque, Hassan II, le reconnaissait d'ailleurs dans le discours de harangue qu'il adressa aux citoyens marocains à la veille de l'invasion : « Et s'il advient, Cher peuple, que des agresseurs [...] attentent à ta Marche, sache que ta valeureuse armée est prête à te protéger »². Depuis cette date, l'armée marocaine occupe en masse ce territoire grand comme dix fois la Belgique aux ressources halieutiques et minières considérables.

Cette occupation s'effectue pourtant au détriment d'un peuple auquel les Nations Unies reconnaissent le droit à l'autodétermination, le peuple sahraoui. Ce peuple vit aujourd'hui séparé, une partie subissant l'occupation marocaine, l'autre vivant depuis plus de 35 ans dans des camps de réfugiés en Algérie. Les Sahraouis n'ont qu'une revendication : que les Nations Unies organisent le référendum promis afin de déterminer, par la voix des urnes et non des armes, à qui appartient le territoire. Sur le papier, les Nations Unies ont accepté ce projet depuis des années. Depuis 1991, l'organisation a même envoyé au Sahara occidental une force des Nations Unies chargée d'organiser cette consultation populaire. Le Maroc, fort de sa puissance militaire, bloque toutefois ce projet depuis lors. Les Nations Unies laissent faire. Deux membres permanents du Conseil de sécurité empêchent en effet d'adopter un position plus musclée à l'égard de Rabat. Il s'agit de la France, pour qui le Maroc est un allié économique fondamental et, dans une moindre mesure, des États-Unis, qui voient dans le Maroc un partenaire fiable notamment dans la lutte contre le terrorisme. Pendant ce temps, *Human Rights Watch* et *Amnesty International* rapportent que les personnes qui soulèvent la question de l'appartenance du Sahara occidental au Maroc sont le plus souvent torturées et emprisonnées sans procès équitable par les autorités marocaines.

La Belgique adopte sur la question du Sahara occidental une attitude claire : se calquer sur la position européenne et onusienne³. A ce stade, cela signifie donc soutenir l'autodétermination du peuple sahraoui par l'intermédiaire d'un référendum. Cela signifie aussi refuser de reconnaître la

¹ Recherche et enseignement en politique internationale.

² Discours de Hassan II le 5 novembre 1975 à Agadir.

³ Réponse du Vice-premier ministre et ministre des Affaires étrangères et des Réformes institutionnelles à Daniel Ducarme, Question et réponse écrite n° 0091, 1^{er} février 2010.

souveraineté du Maroc sur un territoire qui, selon la Cour internationale de Justice, ne lui appartient pas - souveraineté que aucun pays au monde n'a d'ailleurs à ce jour reconnu⁴.

Le film diffusé vendredi défend une thèse claire, totalement opposée à la position de la Belgique au niveau international. Le titre de l'oeuvre (« La marche verte, des branches à la racine ») est suffisamment explicite : le Sahara occidental appartient au Maroc de manière aussi incontestable que les branches sont liées à l'arbre sur lequel elles s'appuient.

Ce n'est évidemment pas la diffusion d'un documentaire en faveur des thèses marocaines qui, en soi, pose problème. Ces thèses sont, certes, en contradiction flagrante avec la légalité internationale, mais le droit à la liberté d'expression assure, dans notre pays, que de telles opinions puissent être défendues au grand jour et c'est fort bien ainsi.

Que ce type d'événement soit chapeauté par la Cellule « Solidarité internationale » de la Ville de Bruxelles pose en revanche question. D'une part n'est-il pas incohérent avec la position soutenue par la Belgique au niveau international d'organiser des événements en vue de soutenir ouvertement la position du Maroc pourtant décriée au niveau international ? Par ailleurs, dans quelle mesure une cellule invitée à organiser des mécanismes de « solidarité internationale » a-t-elle pour mission de soutenir les thèses expansionnistes d'une monarchie qui tente de résister aux pressions démocratiques de la rue ? Ne devrait-elle pas au contraire avoir pour ambition de soutenir le combat des groupes, marocains, sahraouis ou autres, qui luttent pour la reconnaissance de la primauté des droits de l'homme et des peuples sur les ambitions géopolitiques de certains États ? La question est posée dans ces pages. Espérons qu'elle le sera bientôt au conseil communal de la ville de Bruxelles.

Bruxelles, le 28 novembre 2011.

⁴ S/2006/249, Rapport du Secrétaire général sur la situation au concernant le Sahara occidental, 19 avril 2006, § 37.